



### Obligations et recommandations valables du 26 décembre 2020 au 10 janvier 2021

CATÉGORIE	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle ou en groupe	<b>Autorisé</b> Activités sportives «privées» non organisées uniquement en plein air et en groupes de max. 2 personnes, sauf si toutes les personnes font partie d'un même ménage ou cohabitent; des amendes sont prévues pour les personnes qui ne respectent pas cette règle	* Sport-loisir, Remise en forme, Bien être, Santé publique, Santé mentale
Sportifs d'élite + encadrement et partenaires d'entraînement	<b>Autorisé</b> au Centre national sportif et culturel (d'Coque) y compris le HPTRC; le max. de 2 personnes ne compte pas	* Continuité haute performance/professionnelle * Protocoles sanitaires renforcés * Suivi médical renforcé
Equipes nationales senior (m/f) + encadrement	<b>Autorisé</b> au Centre national sportif et culturel (d'Coque); le max. de 2 personnes ne compte pas	* Athlètes dont la qualification sportive est reconnue en tant que telle par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL)
Pratique d'une activité physique sur prescription médicale	<b>Autorisé</b> en salle et dans les centres aquatiques; en particulier dans des centres spécialisés comme le Rehazenter le max. de 2 personnes ne compte pas	* Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive * Protocoles sanitaires renforcés * Suivi médical renforcé * Les salles sont fermées mais ces publics prioritaires bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Salles de sport privées (centres de fitness, centres de culture physique)	<b>Fermé</b>	
Piscines couvertes, centres aquatiques et similaires	<b>Fermé</b>	* Sauf centres ouverts pour personnes bénéficiant d'une prescription médicale

[www.covid19.lu](http://www.covid19.lu)

[www.sports.lu](http://www.sports.lu)